



LA RESERVE

Articles 61 à 65 des Règlements de Ligue

La réserve est posée impérativement avant le début de la rencontre et doit être portée à la connaissance de l'équipe adverse.

La réserve est toujours nominative et motivée (indiquer le grief reproché à l'adversaire) lorsqu'elle est posée sur la feuille de match dans le cadre prévu à cet effet.

Exemple : Participation en équipe inférieure lorsque l'équipe supérieure ne joue pas :

Je soussigné (Nom, Prénom, N° de licence) Capitaine de (Nom du Club), porte des réserves sur la qualification et la participation au match du(des) joueur(s) de (Club, Nom, Prénom.

Motif : Ce(s) joueur(s), qui a(ont) participé au dernier match en équipe supérieure ne peut (peuvent) être incorporé(s) en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures.

Lorsque la réserve concerne tous les joueurs alignés par une équipe la mention « Sur toute l'équipe » est suffisante mais elle doit toujours être motivée.

Si une réserve concerne l'identité d'un joueur ou son aptitude médicale (mentions obligatoires du certificat médical - 18 ans 1ère année) l'arbitre doit se saisir de la licence concernée et la joindre à la feuille de match.

En cas de réserves sur un joueur ne présentant pas de licence le jour du match mais une pièce d'identité ; la commission vérifie automatiquement les éléments ci après auprès du service licence :

- ❖ Le n° de la licence pour un joueur « renouvellement »
- ❖ Le n° de licence et la date d'enregistrement pour un « nouveau joueur »
- ❖ Le n° de licence et le nombre de joueurs mutés pour un joueur « mutation »

La réserve doit être confirmée sous un délai de 48 heures soit :

- ❖ Par lettre « REC »
- ❖ Par télécopie à en tête obligatoire du club
- ❖ Par courrier électronique à en tête obligatoire du club

Il n'est plus obligatoire de joindre les frais de réserves pour la juridiction de 1ère instance s'agissant de compétitions de Ligue (Attention aux appels pour les compétitions Nationales.) Les frais seront débités automatiquement au club débouté ou ayant tort.

Si la réserve aboutit le club appelant gagne le match sur le score de 3-0 au détriment du club adverse qui perd la rencontre par pénalité sur le même score mais avec 0 point



LA RECLAMATION

Article 72 alinéa 1 des Règlements de Ligue

Une réclamation concernant la qualification et/ou la participation à un match peut également être formulée après le rencontre soit :

- ❖ Sur la feuille de match après la rencontre dans la rubrique « Observations et Réserves d'après match »
- ❖ Soit par lettre « REC » ; télécopie ou courrier électronique (à en tête obligatoire du club) ; sous un délai de 48 heures ;

En dehors de cette particularité la réclamation est soumise aux mêmes règles et contraintes que la réserve d'avant match (elle doit être nominative et motivée).

Le club appelant ne peut pas gagner le match si la réclamation aboutit mais son adversaire perdra la rencontre par pénalité (0 point et 0 but marqué) ; le club appelant gardera acquis les buts marqués et les points obtenus.

Une exception cependant : pour les rencontres devant impérativement fournir un vainqueur : coupes ; match de barrage ; poule de classement le club appelant sera déclaré vainqueur si la réclamation aboutit. Le club adverse aura match perdu par pénalité.

Une réserve d'avant match rejetée pour des conditions de forme peut être transformée en réclamation d'après match par la commission compétente.

EVOCATION

Article 72 alinéa 2 des Règlements de Ligue

Article 73 des Règlements de Ligue

Une évocation reste toujours possible en dehors des procédures précitées et avant l'homologation du résultat d'une rencontre (le trentième jour qui suit son déroulement) mais uniquement dans trois cas bien précis :

- ❖ Fraude sur identité d'un joueur
- ❖ Falsification ou dissimulation pour obtenir et utiliser une licence au sens de l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF
- ❖ Inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu.

Le club appelant aura match gagné si l'évocation aboutit.

Le club adverse perdra le match par pénalité.